15 ENGAGEMENTS POUR L'ÉQUILIBRE DES TEMPS DE VIE





5 ENGAGEMENTS POUR L'ÉQUILIBRE DES TEMPS DE VIE



I-BP reconnait l'importance fondamentale de l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle, gage d'une meilleure qualité de vie au travail et d'une meilleure performance de l'entreprise.

I-BP s'engage, par la signature de cette charte, à soutenir et à promouvoir les comportements constructifs cités ci-dessous, dans le cadre de l'organisation du travail et des relations entre managers et salariés.

Exemplarité des managers

Chaque manager est le premier garant de l'équilibre de vie et de la cohésion de son équipe. Il ou elle doit :

- 1. Incarner, par ses comportements, l'esprit d'équipe, le respect, les qualités d'écoute, de réalisme et de professionnalisme qu'il ou elle souhaite inspirer à ses collaborateurs.
- 2. Valoriser dans son discours et faciliter par ses pratiques l'équilibre de vie et le bien-être au travail.
- 3. Prendre en compte les particularités de chacun tout en veillant à la cohésion du groupe.

Respect de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle

Pour un climat de travail efficace et serein, le manager doit respecter cet équilibre pour luimême et veiller à :

- **4.** Préserver des horaires de travail raisonnables pour ses collaborateurs.
- Anticiper des délais réalistes pour les différents projets, en définissant clairement des priorités.
- **6.** Éviter de les solliciter le week-end, le soir ou pendant les congés sauf à titre exceptionnel.
- 7. Prendre ses jours de congé dans l'année et veiller à la prise de congé des collaborateurs.

Optimisation des réunions

L'optimisation des réunions est gage d'une meilleure gestion du temps de travail et du temps personnel.

- **8.** Les réunions se déroulent entre 9h et 18h, sauf urgence ou activités spécifiques.
- **9.** Eviter les réunions lorsque certains participants ne peuvent être présents (notamment le mercredi).
- **10.** Favoriser l'usage des audio ou visioconférences et privilégier les réunions courtes.
- **11.** Ne pas considérer toutes les réunions comme obligatoires ; déléguer dès que possible.
- 12. Organiser des réunions efficaces : objectif clair, ordre du jour prédéfini, participants réellement concernés, concentration (pas de mails ou d'appels téléphoniques), respect de l'heure et du temps prévus, rédaction rapide et systématique d'un relevé de décisions.

Du bon usage des e-mails

- **13.** Ne pas céder à l'instantanéité de la messagerie : gérer les priorités, se fixer des plages pour répondre, se déconnecter pour pouvoir traiter les dossiers de fond, favoriser si possible le face-à-face ou le téléphone.
- **14.** Limiter les envois de mails hors des heures de bureau ou le week-end.
- **15.** Rester courtois, écrire intelligiblement et ne mettre en copie que les personnes directement concernées.





15 ENGAGEMENTS POUR L'ÉQUILIBRE DES TEMPS DE VIE

Monsieur Serge MATRY

Directeur Général

Madame Sophie BOURNAZEL

Directeur Transformation et Relations Humaines

Signatur

Monsieur Olivier GUINET

Directeur Finance et Pilotage

Monsieur Michel RICARD Directeur Maîtrise d'Ouvrage

Monsieur Pierre-Emmanuel DURAND

Directeur Edition Logicielle

Monsieur Antoine DERAIN
Directeur Support Edition et Architecture

A Saint Quentin en Yvelines, le 22 mai 2018